

**Université
des Antilles**

5



**Procès-verbal
Du Conseil d'Administration**

Du 13 mars 2025

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	Procuration
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	P
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	ALEXIS	Noah	Étudiant	971	P
	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	LEGENDRE	Alexis	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	97é	A
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	Procuration M.GEOFFROY
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	VACANT		Ville Schœlcher	972	
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration

Conseil d'administration du 13 mars 2025

	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration
	VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	P
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	LAMOUREUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	LESELLIER	Maximilien	DGSA RAF de pôle	972	P
	ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJI	Administration générale	P
	CHATEAU	Olivia	DRI	Administration générale	P
	AUORE	Guylène	VP CFVU	971	P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	BELAISE	Max	Doyen	Jean Barnabé	P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P
	MAURIN	Alain	Doyen	SJE	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	Administratrice provisoire	STE	P
	RAUZDUEL	Rosan	Administrateur provisoire	STAPS	p
	DELCROIX	Antoine	Directeur	INSPE 971	P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	p
	JEAN-BAPTISTE	Karine	Commissaire aux comptes		

Conseil d'Administration du 13 mars 2025
Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale
Ordre du jour :

Liste des présents	2
Ordre du jour :	4
Compte rendu des débats	5
1) Propos liminaires du Président	5
2) Approbation des procès-verbaux : Séances du 17/10/2024 ; du 05 12/2024 et du 06/02/2025	7
3) Affaires juridiques et institutionnelles	8
a) Rapport annuel d'activité (bilan et projet)	8
b) Compte rendu annuel de délégation du CA	9
4) Affaires financières :	14
a) Compte financier	14
b) Détermination des recettes fléchées	25
c) Tarification des formations par apprentissage CFA	25
d) Admissions en non-valeur	26
e) Réductions et annulations de titres	26
f) Régularisation de factures sans contractualisation - Pôle Martinique	26
g) Régularisation des services faits - dépenses sans EJ	27
h) Tarifs du SCD	27
5) Questions diverses	27

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 10 h 13

1) Propos liminaires du Président

M. le Président : Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, chers collègues, on va débiter. Tout d'abord, je vous présente mes excuses, parce que nous sommes tout le temps à l'heure. On commence rarement en retard nos conseils d'administration mais, là, malheureusement, notre avion a eu un retard important et on a fait du mieux qu'on a pu. On peut laisser les collègues qui sont arrivés tôt à l'aéroport ce matin, même si cet avion n'est pas parti très tôt, se restaurer quelques minutes avant de commencer cette réunion. Merci de votre patience pour celles et ceux qui étaient déjà là à l'heure et qui nous attendaient.

Juste avant de commencer, je voudrais saluer la présence du directeur de l'Observatoire de l'IPGP, donc M. VERGNE, qui est ici présent, qui siège, bien sûr, au Conseil d'administration. Je crois que c'est sa première fois avec nous. Comme on se le disait tout à l'heure, ce n'est pas l'ordre du jour le plus épanouissant au niveau scientifique, mais il faut aussi le faire. Pour l'agent-comptable, le DGSA des finances, le DAF, etc., ils devraient trouver beaucoup de plaisir. Donc, ne soyez pas découragés et revenez surtout nous voir aussi souvent que vous le pourrez. Merci beaucoup.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, M. le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente de la CFVU du pôle Guadeloupe, M. le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Mesdames, Messieurs les chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Madame l'agent-comptable, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université, Messieurs les DGSA, Mesdames, Messieurs les cadres de l'administration de l'Université, chers collègues.

La semaine dernière, nos campus de Schœlcher et de Fouillole rayonnaient à l'unisson. Le premier faisait écho à la promesse de faire de l'Université un lieu-monde, le second mettait en lumière les hauts potentiels féminins.

En effet, le vendredi 7 mars dernier, au matin, nous recevions sur le pôle Martinique une dizaine d'étudiantes américaines ainsi qu'une enseignante venue de Howard University de Washington DC. Le Vice-président aux affaires culturelles, Monsieur Axel ARTERON, le chargé de mission à la direction des relations internationales, Monsieur Jean-Marc BAGGHI, la directrice des relations internationales, Madame Olivia CHATEAU, accompagnée de Madame Nathalie BOUCHAUT, du personnel de la direction des relations internationales, d'étudiants et de collègues de l'Université, ont animé cette matinée joyeuse et riche en échanges. Nous avons été également honorés de la présence de la presse qui a largement couvert ce bel événement qui illustre à merveille l'attractivité de notre Université et de la Martinique. Notre convention avec Howard University vit et la semaine dernière en a été une preuve.

Au même moment, toujours le vendredi 7 mars, ce matin, était organisée, en présence de Monsieur le Vice-président du pôle Martinique sur le campus de Fouillole, une matinée dédiée aux femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Madame Mickaëlle RAMASSAMY, administratrice de l'UFR-STE du pôle Martinique, a eu l'amabilité d'en assurer la modération avec brio. Une table ronde a réuni Madame la rectrice de la Région académique de Guadeloupe Christine GANGLOFF-ZIEGLER, Madame la Ministre, Frédérique Vidal, qui était Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de 2017

à 2022, durant tout le premier mandat quinquennat du Président MACRON, Madame PLATEAU, l'ancienne directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ainsi que la Vice-présidente du Conseil d'administration de l'UA, Madame Laura CASSIN. C'était l'occasion de livrer des témoignages, de partager des réflexions et d'échanger avec le public nombreux autour des trajectoires féminines dans l'enseignement supérieur et la recherche, de discuter des dynamiques de pouvoir et des stratégies pour surmonter les obstacles professionnels.

Une doctorante, Madame Aïcha Loïal, lauréate du prix du public national dans le cadre du concours Ma thèse en 180 secondes, et une docteure, Madame Prescilla LAMBERT, récipiendaire du prestigieux Oxford Awards for Excellence and Leadership, toutes deux de l'Université des Antilles, ont également pris la parole et partagé avec le public leur parcours inspirant. Ces deux étudiantes, chacune issue d'un de nos pôles universitaires, ont porté haut les couleurs de l'Université des Antilles et, en vraies ambassadrices de notre Université, ont contribué à son rayonnement. Enfin, Madame Natacha Nestor, brigadier-chef à la direction territoriale de la police nationale, présidente de l'association Femmes et Police dans l'égalité et la diversité, est intervenue sur le thème des micro-agressions que subissent les femmes dans le milieu professionnel, l'identification de ces agressions et les réponses à y apporter. Le fort retentissement de cette manifestation, largement relayée par la presse, aussi bien au sein de l'auditoire qu'à l'extérieur de l'université, témoigne de l'attente forte en matière d'égalité femmes-hommes et de l'importance de l'engagement qui est le nôtre.

Hier encore, sur notre pôle Martinique, se tenait, toujours dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, une manifestation durant laquelle les participants ont été sensibilisés à la précarité menstruelle. Ils ont également pu bénéficier d'une collecte de serviettes hygiéniques et échanger avec un professionnel de santé. Ces séquences ont été suivies de discussions avec M. Giovanni William, Député de la première circonscription de la Martinique, sur le thème de sa proposition de loi Avis à Victime. L'Université des Antilles poursuivra résolument ses actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est là, en effet, une condition *sine qua non* d'un cadre de travail et d'études harmonieux propices à la réussite et au développement. En tant que Président de l'Université des Antilles, je suis également déterminé à combattre encore et encore les violences sexistes et sexuelles au sein de notre établissement, ainsi que toute forme d'expression ignominieuse, d'une misogynie larvée, dont les relents surannés surgissent encore parfois, allant jusqu'à infecter notre Conseil d'administration.

Aujourd'hui, vous seront présentés les bilans de l'Université et du pôle universitaire de Guadeloupe concernant l'année 2024. Ils témoignent de la vigueur de notre établissement et d'une activité aussi riche que soutenue. Le pôle universitaire de Martinique a connu une année tout aussi riche, mais en raison de nombreux aléas qui ont malheureusement impacté notre pôle Martinique, son bilan ne vous sera pas présenté aujourd'hui, mais au prochain Conseil d'administration au mois de mai.

Le compte financier de l'université vous sera soumis, comme chaque année, à la même période. Néanmoins, depuis la fin de l'année 2024, un arrêté du Ministère définit les seuils de soutenabilité budgétaire des universités. Cet arrêté indique que désormais, la trésorerie de l'établissement doit être supérieure à 30 jours de crédits de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice, que le fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice et qu'enfin, les charges de personnel doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables. En plus d'avancer en résultat positif pour cet exercice 2024, l'Université satisfait à toutes ses exigences réglementaires en termes d'indicateurs de soutenabilité budgétaire. Par ailleurs, toutes les

réserves émises par le commissaire aux comptes des années précédentes ont été levées, signe majeur des progrès réalisés par l'université en matière comptable et budgétaire. Je tiens à remercier M. le DGSA des finances, M. Romain LAMOUREUX, pour son investissement et la qualité du travail colossal qu'il a effectué en tout juste quatre mois. Son expertise, ajoutée aux efforts accomplis par ses équipes et à ceux de l'agence comptable de l'Université, nous permet aujourd'hui de vous présenter des éléments précis, fiables et respectueux des procédures réglementaires. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à Mme Catherine Cyrille, agent-comptable de l'Université, pour avoir travaillé sans relâche durant toutes ces années, afin d'améliorer et de sécuriser la situation comptable de notre établissement. Madame Cyrille, ayant fait le choix de ne pas renouveler son détachement, qui touche bientôt à sa fin, et de réintégrer son corps d'origine, nous présentera son dernier compte financier, qui est aussi, je le crois, le plus satisfaisant. À nouveau, je lui adresse mes remerciements pour le travail accompli et lui souhaite de s'épanouir pleinement dans ses prochaines fonctions. De plus en plus sollicitée par les ministères, intéressés par notre regard sur les politiques publiques, désireux de nous associer aux réflexions sur les futures évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre Université est désormais pleinement visible et crédible.

Les félicitations et encouragements qui nous ont été adressés par Mme la Ministre, Frédérique Vidal lors de sa visite de quelques jours chez nous sont une invitation à poursuivre notre route et à faire de notre Université le symbole d'une réussite collective antillaise. Je vous remercie de votre attention et je vais inscrire maintenant les questions diverses, si vous en avez. Monsieur HARAL.

M. HARAL, BIATSS : Bonjour à tous. Merci, M. le Président. J'ai une question diverse concernant l'anniversaire de l'UA, que je vais développer ultérieurement.

M. le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Oui, bonjour à tous. Une question unique, M. le Président. Le média L'Étudiant a procédé, comme chaque année, à une évaluation des licences et des masters. L'originalité de cette année, c'est qu'ils vont sur un classement qui est beaucoup plus global et ils évoquent le critère dit de la valeur ajoutée. Je vous avoue ne pas avoir bien cerné ce critère de la valeur ajoutée de chaque établissement dans leurs réflexions. Est-ce que vous en avez connaissance et est-ce que vous pouvez nous apporter des explications sur ce classement du Média de l'étudiant ?

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non. Nous nous arrêtons à deux questions.

2) Approbation des procès-verbaux : Séances du 17/10/2024 ; du 05 12/2024 et du 06/02/2025

M. le Président : Nous allons commencer avec le premier point, après les propos liminaires, qui est l'approbation des procès-verbaux. Nous en avons trois. Nous allons voter séparément chacun de ces procès-verbaux. Concernant la séance du 17 octobre 2024, est-ce que vous avez des remarques à formuler ? Oui, des remarques ? Des précisions ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque sous forme de question. Je m'interrogeais, est-ce qu'il y a une relecture des procès-verbaux des conseils d'administration ?

M. le Président : Oui, il y a une relecture au cas où il y aurait des incohérences ou bien des propos qui sont inaudibles.

M. AUDEBERT, BIATSS : Parce que j'ai trouvé peut-être plus que jamais que le nombre de scories était considérable. Peut-être que c'est dû au nombre de PV qui sont soumis à notre examen et que certains remontent presque au début de la rentrée universitaire 2024, mais les scories sont innombrables, tant en termes orthographiques, syntaxiques et, effectivement, quelques passages inaudibles. Mais cela, on peut le comprendre.

M. le Président : Effectivement, nous en avons, et c'est exceptionnel, trois d'un seul coup à examiner, parce que notre accord, notre convention avec la société, puisque c'est une société qui effectue la retranscription à partir des bandes audio, est arrivé à son terme. Le temps de reprendre la démarche, un peu de temps s'est écoulé, d'où ce nombre inhabituel de procès-verbaux à examiner, ce qui peut expliquer peut-être, puisque la société a essayé de rattraper le retard également, le fait qu'elle a laissé un certain nombre de coquilles orthographiques, mais qui peuvent être corrigées de toute façon, puisque là, cela n'a rien à voir avec le fond du procès-verbal. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou des questions sur celui du 17 octobre ? Je vous propose qu'on passe au vote du PV du 17 octobre. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nous passons au 5 décembre 2024. Est-ce que vous avez des remarques sur ce PV ? Je vous propose qu'on passe au vote pour son adoption. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention à nouveau. Qui vote contre ? Toujours une abstention.

Maintenant, le PV du 6 février 2025., avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Pas de votes contre. Merci beaucoup. Nos trois PV sont adoptés.

3) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Rapport annuel d'activité (bilan et projet)

M. le Président : Nous en arrivons au chapitre des affaires juridiques et institutionnelles et on commence par le compte rendu annuel de délégation du Conseil d'administration. Auriez-vous des questions ou des remarques sur ce point ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une question : sommes-nous assurés que ce compte rendu de délégation est complet ?

M. le Président : Bien sûr qu'il est complet, puisqu'il est effectué par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles, qui recueille l'intégralité des conventions qui passent par ce service. Donc, il n'y a aucune raison qu'il manque quoi que ce soit. Oui, Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Bonjour tout le monde. Est-ce qu'il serait possible, dans ce tableau, d'être un petit peu plus clair ? Parce que le problème, c'est que, vu sa présentation, il est difficile pour nous de savoir si c'est l'Université qui a eu un désistement ou si c'est le plaignant. Je pense que pour l'éclairage des administrateurs, ce serait bien qu'on le dise clairement. Tant mieux si la personne a fait un désistement parce qu'elle a mal fait. Elle a tenté une action qui n'était pas justifiée ou c'est l'université qui s'est désistée ? En fait, ce n'est pas clair dans la présentation.

M. le Président : Là vous parlez du compte rendu, du contentieux, c'est cela ? D'accord. Donc, vous voulez savoir, M. HUNEL si l'Université a eu gain de cause ou alors si la personne s'est désistée ?

M. HUNEL, MCF : Oui.

M. le Président : Les désistements sont rarissimes. Même si on précise cela, on n'aura pas souvent à l'écrire parce que c'est extrêmement rare qu'un plaignant, qu'un requérant se désiste. En général, la procédure va jusqu'au bout. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Peut-être aussi des précisions sur la nature du désistement, ce n'est pas toujours très clair.

M. le Président : Écoutez, on essaiera d'améliorer. Après, on ne donne pas d'informations susceptibles d'identifier des personnes, donc il faut être aussi prudent dans le niveau de précision, parce que ce sont des choses qui restent quand même à un certain niveau de confidentialité pour les personnes, j'entends. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Bonjour à tous. Peut-être aussi avoir une information par rapport à l'année dernière, par exemple, si le nombre de litiges est en diminution ou en augmentation. Comment on évolue par rapport à cela ?

M. le Président : Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou suggestions ? On va passer au vote sur l'ensemble de ces documents. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Compte rendu annuel de délégation du CA

M. le Président : Nous en venons au rapport annuel d'activité qui vous a été transmis. Est-ce que vous auriez des questions ou des remarques sur ce sujet ?

Mme ROMANA, PR : Excusez-moi, on a voté sur les conventions aussi, je pense. On a fait les deux tableaux ?

M. le Président : Oui, on a fait les deux tableaux, sur l'ensemble des tableaux. Donc, le rapport annuel d'activité, est-ce que vous avez des questions ? Monsieur HUNEL ?

M. HUNEL, MCF : Je pense que je peux quand même intervenir sur le rapport d'activité du pôle de Guadeloupe, même si je n'y suis pas.

M. le Président : Monsieur HUNEL, vous êtes administrateur de l'Université des Antilles.

M. HUNEL, MCF : D'accord, merci beaucoup. Je trouve que le rapport est structuré et détaillé, avec une communication claire sur les actions qui ont été menées. Il met notamment en exergue l'engagement envers les étudiants, par exemple, avec la mise en place de l'épicerie solidaire, la collaboration avec les acteurs locaux, la sécurisation et l'amélioration des infrastructures, les diverses activités culturelles, sportives, artistiques, qui ont été réalisées et même l'ouverture à l'international.

Bien que ce rapport décrive de nombreuses actions, il me semble qu'il manque parfois, dans ce rapport, des données quantitatives pour mesurer réellement l'impact des différentes initiatives. Par exemple, je pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre d'étudiants qui ont bénéficié de l'épicerie solidaire, de

connaître le taux de réussite des étudiants ayant participé à des programmes d'insertion professionnelle. Les universités incluent souvent des indicateurs de performance pour évaluer justement l'efficacité des politiques qui ont été mises en place.

Le rapport met l'accent, par exemple, sur la vie étudiante et les infrastructures, mais il est moins détaillé sur les activités de recherche et d'innovation. Or, je pense que c'est le rôle de l'Université de parler des laboratoires du pôle, des *success stories* qui se sont passées dans les laboratoires, des conventions qui ont été passées, des recherches qui ont été menées. Je pense que cela montrait quand même une certaine dynamique du Pôle universitaire, puisqu'il s'agit bien du Pôle universitaire dans son ensemble. Je pense qu'il serait opportun de mentionner les projets de recherche en cours sur le pôle, les résultats obtenus, notamment en matière de nombre de publications, de brevets, etc., les collaborations avec les organismes de recherche du pôle, puisque justement, l'Université est au centre d'un pôle et elle est dans presque un fer de lance par rapport aux organismes de recherche qui sont implantés sur le pôle.

Le rapport ne nous donne pas non plus d'informations sur la formation, les innovations pédagogiques qui ont été menées et le résultat des étudiants en termes de réussite académique. Je pense qu'il serait intéressant d'inclure des données sur le taux de réussite, le taux d'abandon et les perspectives d'emploi des diplômés, surtout à l'heure où sortent des classements. Je pense que donner ces informations-là pourrait permettre de justifier les actions que nous menons, les difficultés que nous rencontrons par rapport au type de public que nous accueillons et justement d'expliquer comment on avance. J'ai vu justement dans d'autres rapports qu'ils fournissent des informations détaillées sur les performances académiques qui conduisent à des évolutions des programmes d'enseignement. Nous sommes en train de réfléchir sur notre offre de formation. On a besoin de ces données-là pour les améliorer, des données chiffrées et des indicateurs de performance. Je pense que cela permettrait d'évaluer la progression d'une année sur l'autre et aussi de voir si nous avons atteint nos objectifs, notamment par rapport à la stratégie que vous avez sur le moyen et long terme de la feuille de route que vous vous êtes fixée et je pense que vous avez.

M. le Président : Merci. Monsieur HUNEL, je vais laisser la parole à ceux qui voudraient vous répondre, mais déjà, je commence. Concernant les laboratoires que vous évoquez, il y a très peu de laboratoires polaires. Les unités de recherche sont des unités de recherche Université des Antilles. Donc, il n'y a pas de raison que le pôle se saisisse exclusivement de leurs activités. Cela accapare les activités d'une unité puisque l'unité est censée rayonner sur l'Université entière et pas sur un territoire en particulier. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que pour faire l'analyse dont vous parlez, bien sûr, il faut des personnes et des moyens humains, mais surtout, il faut du matériel, c'est-à-dire qu'il faut des actions. Et là, les actions, il y en a énormément. C'est vrai qu'on peut penser à donner des chiffres.

Coupure de l'enregistrement

M. SAFFACHE, PR, VP Pôle 972 : Je vous présente mes excuses, mais ces excuses sont justifiées par les faits suivants. Premièrement, vous n'êtes pas sans savoir qu'au cours des mois d'octobre et de novembre, nous avons connu sur ce pôle un certain nombre de mouvements généraux, et le pôle a été lourdement impacté. Nous avons connu un certain nombre de mouvements sociaux qui ont empêché l'activité pédagogique et scientifique sur le pôle. Il a fallu, au quotidien, avec les doyens, mais aussi avec les forces de l'ordre, gérer au mieux pour assurer à la fois la sécurité des biens et des personnes sur le pôle, et en même temps, assurer la continuité de l'activité universitaire. Cela a pris un temps certain qu'il ne faut pas minorer. Deuxièmement, alors que nous pensions être sortis de cette phase difficile, il y a eu, au mois de décembre, l'explosion du transformateur électrique qui a plongé dans tout le campus de Schoelcher dans le noir, si j'ose dire. En tout cas, nous n'avons plus d'électricité. Pour information, et je tiens à le remercier, il est

présent ici, Monsieur HARAL. Cela s'est passé en décembre mais on a eu la première conclusion hier, en tout cas, une première étape positive. Hier, nous avons transmis au directeur d'EDF le document du Consuel prouvant que la réparation provisoire qui a été effectuée, peut être considérée comme aux normes. EDF nous menaçait, pour information, de nous couper l'électricité sur le pôle, puisque le directeur ne souhaitait pas être tenu pour responsable d'éventuels aléas qui pourraient affecter les biens des personnes. Ce n'est qu'hier que nous avons eu cette conclusion « heureuse ». Cela veut dire que maintenant, nous avons la difficulté suivante : c'est de trouver la pièce et de l'acheminer sur place, la bonne pièce, puisqu'il ne s'agit que d'un raccordement provisoire. Tout ceci a un coût aussi, que je n'évoque pas ici, mais un coût certain. C'est autant de temps qui a été mobilisé pour gérer parallèlement ce dossier.

Parallèlement, il y a eu aussi sur le pôle Martinique, la gestion du dossier des étudiants internationaux. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons sur le pôle à peu près 800 étudiants internationaux, et que parmi ces étudiants, un certain nombre n'ont pas pu payer leurs frais d'inscription. Cela a été médiatisé, et il faut avoir l'honnêteté de dire les choses, cela a été aussi instrumentalisé par certaines personnes. Je ne me cache pas derrière mon petit doigt. Quand je dis : « instrumentalisé par certaines personnes », je ne cite personne. Je dis simplement qu'il y a un certain nombre d'enseignants qui, malheureusement, et je prends mes responsabilités, n'ont pas joué le jeu et qui, plutôt que d'apaiser la situation, n'ont fait que l'accentuer, malheureusement. C'est le Vice-président de pôle qui, en première ligne, a dû, avec la gouvernance de l'Université, gérer au mieux pour calmer les uns et les autres et faire entendre raison aux uns et aux autres. Dans cette même salle, nous étions réunis, il y a une quinzaine de jours, avec des députés pour leur expliquer la situation. Nous avons donc autant d'actions qui, au quotidien, sont extrêmement chronophages et qui font que le rapport que nous devions présenter n'a pu être présenté aujourd'hui.

Cela me permet, Monsieur le Président, si vous me donnez encore la parole quelques secondes, de faire le lien avec ce qui a été demandé par à la fois le collègue, M. HUNEL et la collègue, Mme ROMANA. J'entends qu'il faut que les rapports soient le plus précis possible. C'est vrai, je suis tout à fait d'accord pour qu'on ait des documents qui soient précis, qui soient convenablement rédigés, qui disposent de chiffres, etc. À ce niveau-là, je ne vois pas d'inconvénients à cela, mais il faut aussi entendre qu'il faut du temps, il faut du personnel et que, malheureusement, tous les jours, on fait avec ce dont on dispose. Je ne dis pas que sur le pôle, nous n'avons pas le personnel adéquat. Nous avons des personnels qui sont très dévoués, mais le problème, c'est que dans une journée, il y a 24 heures, et qu'il faut gérer le quotidien.

À ce quotidien s'ajoutent les réalités que j'ai évoquées, c'est-à-dire que, malheureusement, il y a souvent des inconvénients. Il y a des imprévus qu'il faut gérer et il faut le faire au mieux pour le bien de la communauté. On fait au mieux et moi, en tout cas, je ne peux que féliciter ma collègue, Madame la professeure, Célia JEAN-ALEXIS. J'ai lu le rapport et je l'ai trouvé extrêmement structuré. Je l'ai trouvé très bien présenté et j'espère que celui que nous aurons à présenter lors du prochain CA sera du même acabit. Très concrètement, je n'en suis pas convaincu, parce qu'il nous reste très peu de temps pour le faire. M. Lesellier et moi-même étions, ce matin, en train d'en discuter encore. Très concrètement, les journées sont très longues ou très courtes. Je ne sais pas comment le dire, en tout cas, très chargées, avec beaucoup de choses à gérer. Parallèlement, il faut aussi être en mesure de vous fournir des documents, qu'ils soient de bonne facture. Merci.

M. le Président : Merci, M. le Vice-président. Est-ce qu'il y aurait une autre intervention sur ce sujet avant qu'on passe au vote ? M. AUDEBERT et M. DORVILLE.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une rapide intervention, si vous me le permettez, dans le prolongement de ce qui a été dit. Je vais peut-être prendre un angle différent pour ne pas être redondant. De toute façon, je le dirai moins bien que les collègues. Sur cette question, effectivement, un peu plus chiffrée, je ne suis pas sûr que cela prenne beaucoup plus de temps. Je pense qu'il est artificiel de distinguer le fait qu'on donne des chiffres, que cela prend du temps et que cela altère le côté humain, le côté terrain. Je pense que cela va ensemble. Cela peut aller vite. Pourquoi j'insiste là-dessus ? Parce que je pense que les chiffres permettent, en termes de méthodologie, de partir d'un point pour en arriver à un autre et d'identifier les moyens qui font qu'on arrive à un objectif qui soit atteint ou pas.

Cela permet, deuxième vertu, de partir d'un rapport d'activité, c'est pour cela que je l'ai dit, et je le répète un petit peu, je l'ai dit dès le départ pour les premiers rapports d'activité qui ont été rendus, pour que cela réponde véritablement aux attentes du Ministère. On ne demande pas un rapport pour demander un rapport. Si c'est simplement une litanie d'activités, je pense que l'exercice n'est qu'à moitié réussi. Il prend appui sur, évidemment, toutes ces activités, donc il est utile de les mettre en valeur, et certaines le méritent amplement, il faut tout de même le reconnaître.

Je ne suis pas sûr que cela soit une fin en soi. Je pense que c'est un appui plus qu'une fin. Il me semble que des indicateurs, un tableau de bord, permettent à un instant t de voir la progression, l'évolution d'année en année, et de voir l'impact. C'est là où je voulais en arriver, c'est-à-dire la notion d'impact sur le terrain. C'est pour cela que je pense qu'il ne faut pas artificiellement séparer la notion de chiffre et la notion d'humain et de terrain. Cela traduit l'impact que peut avoir une action. Je ne suis pas sûr qu'il faille être exhaustif dans ce florilège d'actions. Je pense que l'utilité d'un rapport qui est attendu par un Ministère, à mon avis, je peux me tromper mais je ne le pense pas, c'est de voir la progression et même des difficultés qu'on peut rencontrer. C'est ce que je pense, Monsieur le Président.

M. le Président : Monsieur DORVILLE, vous avez la parole.

M. DORVILLE, MCF : Monsieur le Président, merci. Je pense que vous avez bien expliqué les choses. Je pense que tout le monde a compris. Monsieur le Vice-président du pôle a également bien expliqué les choses, Madame la VP du pôle également. Je pense que de toute manière, il n'y a rien à faire. Il y a certains qui sont là pour critiquer, pour casser cette Université. Ce n'est pas possible. Ils sont toujours dans des postures pour faire la guerre, pour critiquer. On vous a répondu clairement sur les chiffres. Vous êtes dans une posture électorale, mais attendez les élections ! Cela commence à être fatigant. Depuis le début de ce Conseil, je n'ai pas parlé une fois. Vous n'avez pas beaucoup entendu, mais j'écoute, j'observe. Monsieur le Vice-président du pôle Martinique fait un travail extraordinaire. Depuis qu'il est arrivé, le pôle revit. On a des conseils de pôle détaillés avec tous les bilans détaillés, toutes les tensions qui existent sur le pôle et toutes les solutions. Vous le savez. Il faut qu'on arrête ce petit jeu de se détruire petit à petit en donnant une mauvaise image de notre université.

Maintenant, si vous voulez des chiffres, attendez. De toute manière, les chiffres, ils remontent au Ministère. C'est très important, vous savez très bien qu'on a une administration à flux tendu, des personnels qui, quelquefois, sont dans une certaine souffrance. Vous le savez très bien. Vous dites : « Cela ne prend pas beaucoup de temps de mettre quelques chiffres ». Il faut arrêter. Cela donne du travail. Faire un projet, monter un projet, je suis porteur de projet, cela demande une énergie terrible. Quand vous avez commencé à monter votre projet, il est validé. Quelquefois, vous vous retrouvez presque tout seul avec un ou deux collègues qui montent leurs projets. Vous le savez. Vous avez monté des projets, Madame et Monsieur, vous montez des projets. Vous le savez. Non, je ne dis pas que vous ne faites rien, mais arrêtez de critiquer. Vous êtes dans une posture non constructive. À chaque fois, on supporte cela. Dans tous les

conseils, question sur question, sans arrêt... Président, vous avez beaucoup de patience, moi, je n'ai pas autant de patience.

M. le Président : Merci, Monsieur DORVILLE. Ce n'est pas cela qui m'importe. Ce qui me rassure, ce qui me réjouit, ce sont tous nos partenaires qui nous sollicitent tout le temps et le Ministère aussi. On est sollicités par toutes les institutions qui ont envie de travailler avec nous. Notre image est totalement restaurée. On a des félicitations de façon quotidienne. Après les mesquineries ou les attitudes plus ou moins politiciennes, vous savez les stratégies des uns et des autres, on sait ce qu'elles ont donné dans le passé, ce sera exactement la même chose dans l'avenir, c'est-à-dire rien du tout. Est-ce qu'il y a d'autres sur ce sujet, questions ? Donc, on va passer aux votes.

Mme ROMANA, PR : Oui, s'il vous plaît.

M. le Président : La dernière remarque ?

Mme ROMANA, PR : Oui, il n'y a pas de souci. Je ne répondrai pas à Monsieur DORVILLE sur ses attaques. Vous voyez, franchement, ce n'est pas de mon niveau. Je ne réponds pas à cela. Vous avez vu, sur les rapports d'activité, je n'ai pas dit que ce n'était pas bien. Je dis comment l'améliorer. Si nous, membres du Conseil d'administration, on a déjà lu ce rapport, et on ne peut pas être force de proposition, cela me dérange de me lever à 6 h du matin pour faire un aller-retour en Martinique, pour être comme un béni-oui-oui du début jusqu'à la fin du Conseil. On ne voit pas ce qu'on peut améliorer dans un Conseil d'administration. On vous dit comment on pense pouvoir améliorer les choses. Le seul qui a été positif et qui a entendu ce qu'on a dit, c'est Monsieur SAFFACHE, qui a dit effectivement que cela manque de chiffre. Moi, j'aurais bien aimé que vous ayez à peu près la même attitude, M. le Président. Chaque fois qu'on fait une proposition, on n'est pas en guerre, on ne veut pas être Président à la place du Président, calife à la place du calife, on joue notre rôle d'administrateur. On lit les documents, on voit comment notre Université pourrait s'améliorer. Je pense que cela fait partie de notre tâche. On a été élus pour cela.

Je terminerai en disant que les chiffres, maintenant que nous avons une DIREV, maintenant que nous avons une DEVE, on devrait être capables de chiffrer. Moi, je ne demande pas aux pôles de faire cela. Il y a des services centraux qui sont capables de le faire. Peut-être qu'ils n'arrivent pas à faire aujourd'hui, ce n'est pas grave. On peut comprendre cela, mais demain, à un moment, il faut qu'on arrive à faire cela. Notre marque, elle est là-dessus. Elle n'est pas du tout dans ces petits propos que vous avez eus...

M. DORVILLE, MCF : Mais, Madame ROMANA, à chaque Conseil, c'est la même chose. Cela ne fait pas avancer les autres.

M. HUNEL, MCF : Oui, M. le Président. Je suis vraiment déçu des propos de M. DORVILLE, c'est quelqu'un que je croyais pouvoir estimer, et par des propos qui sont... Je rappelle, M. le Président, que ma première phrase a été de dire que le rapport est structuré et détaillé, avec une communication claire des actions qui sont menées. Cela veut dire que j'ai lu, j'ai apprécié, et je dis ce que je pense. Après, je pense quand même, cher Monsieur DORVILLE, qu'on peut faire des suggestions. C'est un droit, quand même, en tant qu'administrateur. Ce n'est pas une posture politique, vraiment, on est là dans la construction. On est là dans notre rôle qu'on doit jouer. Je dis que le rapport est bien et je suggère comment il peut être amélioré. Où est le problème dans cela ?

M. le Président : Bien. Nous allons donc conclure ce débat. Je préciserai que j'accueille favorablement toutes les propositions qui me sont faites lorsqu'elles sont sensées et faisables. Je n'ai pas l'habitude de

dire non pour dire non en fonction de la personne qui s'exprime, mais je suis heureux d'entendre toutes vos précisions. N'oubliez jamais que tout ce qui précède le mais, en général... Vous connaissez cette formule. Oui, Madame la Vice-présidente.

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle 971: Cependant, M. le Président, je ne laisserai pas Monsieur AUDEBERT parler du bilan du pôle Guadeloupe comme une litanie d'actions pour le respect de tout le travail qui est effectué par l'ensemble des collègues, des étudiants et d'une équipe. Je pense qu'il s'agit bien d'une critique et non d'un bilan objectif. Le pôle Guadeloupe et les actions du pôle Guadeloupe ne sont pas une succession d'actions et une litanie. Je suis désolée, Monsieur AUDEBERT.

M. le Président : Merci de cette précision, Madame la Vice-présidente, parce que le terme, effectivement, est méprisant, pour les collègues qui ont travaillé vraiment dur pour y arriver. C'est vrai qu'un peu de respect dans cette assemblée ferait du bien à chacun. Le fait de ne jamais avoir été en responsabilité ou, en tout cas, d'avoir assumé ces responsabilités, cela donne une grande liberté de parole. Quand on est en action, on a la responsabilité. On sait la valeur du travail. On sait la difficulté. On sait que manager les femmes et les hommes n'est pas facile, donc, on respecte le travail qui est fait. Maintenant, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote sur l'ensemble de ces bilans qui ont été présentés de l'université et du pôle Guadeloupe ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

4) Affaires financières :

a) Compte financier

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Vous avez été destinataires des documents. Un petit rappel sur la différence entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire, je vais vous parler de comptabilité budgétaire et ma collègue, l'agent-comptable, vous parlera de comptabilité générale. Dans la comptabilité budgétaire, on parle de dépenses et de recettes. Quand on engage un bon de commande, on consomme des autorisations d'engagement. Quand on saisit un service fait, il y a une dépense de comptabilité, donc, c'est de la comptabilité générale. Quand on fait le paiement, on consomme des crédits de paiement et une écriture est passée en comptabilité, donc, c'est la comptabilité générale.

Pour les recettes, il n'y a qu'au moment du rapprochement du titre de recettes et de l'encaissement que l'on constate une recette encaissée budgétairement. Toutes les étapes au préalable sont enregistrées en comptabilité générale. Le contexte budgétaire et comptable 2024, tout a été coconstruit par les services administratifs, l'agence comptable et l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, les pôles, les UFR, les composantes. Toutes les directions ont été sollicitées.

Les dernières écritures ont eu lieu le 25 février 2025. C'est une date assez tardive. Normalement, cela devrait être autour du 31 janvier. Les commissaires aux comptes sont venus la semaine qui précédait le 25 février. Les budgets qui ont été votés en 2024 sont au nombre de trois. Il y a eu un budget initial qui a été mis en exécution le 7 janvier, un budget rectificatif, le 2 juin et un second budget rectificatif le 8 décembre.

Sur la comptabilité budgétaire, on constate :

- une hausse des recettes qui est constante sur les dernières années.
- On enregistre des recettes budgétaires à hauteur de 113,8 millions d'euros, soit 8,5 millions de moins que ce que l'on avait prévu au budget rectificatif. Néanmoins, c'est nettement supérieur par rapport à l'année dernière.
- Au niveau des autorisations d'engagement, ils sont à hauteur de 108,9 millions d'euros.

- Au niveau des dépenses en crédits de paiement, là aussi, on a une progression régulière, avec 107,8 millions d'euros, soit un écart de 9 % par rapport à notre prévision au budget rectificatif technique.

Vous voyez l'analyse des recettes exécutées sur les cinq dernières années. Il y a bien une progression très marquée, puisqu'on partait en 2020 de 95,5 millions d'euros, aujourd'hui, nous arrivons à 113,7 millions. Il y a eu une hausse de la SCSP qui est d'ailleurs très bien prévue au budget rectificatif puisqu'on a réalisé 98,72 millions sur les 98,76 que nous avions prévus.

Au niveau de l'analyse de ces recettes, ce qui est important de noter, c'est qu'il y a, à l'intérieur, 15 millions de ressources propres qui incluent des financements publics, par exemple, des financements européens ou régionaux. Cela représente 13,25 % des recettes. Là aussi, nos ressources propres sont en augmentation et c'est l'un des objectifs de l'établissement. On a aussi une forte hausse des droits universitaires et de l'apprentissage, exclusivement les contrats d'apprentissage que nous avons avec les partenaires extérieurs.

On a aussi une forte hausse des droits universitaires liée à la mise en place des droits différenciés. Au niveau des dépenses exécutées, on a 90 millions de dépenses de personnel. On a exécuté 98 % de notre prévision. Au niveau du fonctionnement, le fonctionnement est en hausse également avec 12,4 millions d'euros, exécuté à hauteur de 76 % par rapport au budget rectificatif technique. Nous avons investi à hauteur de 5,74 millions. Là, nous avons un taux d'exécution assez faible puisqu'il est de 55 %.

Au niveau de la masse salariale, vous aviez voté un plafond des emplois à hauteur de 990 ETPT. Nous constatons une consommation réelle de 940,78 ETPT, soit 95 % du plafond global. Il y a une évolution des effectifs de + 1,8 % en 2024 et le budget voté était de 91,86 %.

J'ai dit précédemment que nous avons exécuté 89,61 millions, donc 98 %. Les charges de personnel sont en augmentation sur l'exercice de + 1,7 million d'euros, en corrélation à la fois, avec la hausse des effectifs et aussi des différentes mesures nationales, notamment l'effet année pleine du point d'indice, et les autres mesures concernant le personnel enseignant et BIATSS.

Au niveau des conclusions budgétaires, ce sont :

- des recettes en hausse constante, comme je l'ai dit, depuis 2020, + 18,9 millions d'euros en quatre ans. C'est très important ;
- des dépenses contrôlées, bien que certaines soient en sous-exécution, notamment nos dépenses d'investissement, qui ne sont pas toujours contrôlables dans le temps, notamment tout ce qui touche au patrimoine ;
- un solde budgétaire qui est en excédent de 6 millions d'euros.

Les points positifs sont :

- la hausse de la recette,
- l'amélioration de notre solde budgétaire,
- et une très bonne exécution de la masse salariale.

Les points d'attention :

- c'est une sous-exécution des investissements,
- une rigidité de la masse salariale,
- et les retards de certains projets.

Nos perspectives :

- c'est optimiser l'utilisation des crédits d'investissement,
- surveiller l'évolution de la masse salariale, pour qu'elle ne dépasse pas notamment l'indicateur des rigidités,

- et améliorer la gestion de nos recettes pour toujours avoir un maximum d'encaissement.

Au niveau des recommandations :

- nous devons optimiser la consommation des crédits d'investissement,
- et améliorer le suivi des financements externes. Là, cela touche notamment aux recettes ;
- renforcer la formation des gestionnaires de projets, puisqu'on a vu que selon les conventions, il faut bien suivre les dépenses, mais également les recettes.
- On souhaite apporter un soutien à tous les porteurs de projets ;
- poursuivre la digitalisation des processus budgétaires,
- revoir la procédure budgétaire pour que chacun ait connaissance du planning pour optimiser la consommation et optimiser le processus pour le paiement des heures complémentaires. C'est le projet SAGE qui va se mettre en place très prochainement.

Au niveau des équilibres financiers et la soutenabilité :

- le résultat net comptable est de 36 000 euros,
- une capacité d'autofinancement de 5,4 millions d'euros,
- un niveau final de trésorerie de 42 millions d'euros,
- un fonds de roulement en progression de 795 000 euros qui se stabilise à 38 millions d'euros,
- un besoin en fonds de roulement qui est négatif, c'est très bien. Cela veut dire que l'établissement encaisse plus vite qu'il ne décaisse.

Nos trois indicateurs clés de soutenabilité sont :

- on doit avoir une trésorerie supérieure à 30 jours de crédits de paiement en fonctionnement hors investissement, elle est à 149 jours,
- un niveau de fonds de roulement supérieur à 15 jours, nous sommes à 136 jours,
- et des charges de personnel inférieures à 83 % par rapport à nos produits encaissables, nous sommes à 82,3 %, donc, tous nos indicateurs sont bien au vert.

Mme CYRILLE, agent comptable : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour la quatrième fois, en tant qu'agent-comptable, je me trouve ici en train de vous présenter le compte financier dans une nouvelle configuration. Je ne suis plus seule car depuis trois ans, j'étais seule. Aujourd'hui, j'ai le DGSA à mes côtés et, bien sûr, les commissaires aux comptes. Je vous remercie. Avant toute chose, comme l'a dit le DGSA, l'élaboration et la présentation du compte financier 2024 sont le fruit d'un vrai partenariat entre l'agence comptable, le DGSA des finances et son équipe nouvellement arrivée depuis quatre mois. En tant qu'agent-comptable, j'attribue une mention spéciale à mes collaborateurs : Mesdames Faleme et Manijean et Monsieur Molza. Mes remerciements vont aussi aux commissaires aux comptes, présents mais toujours à notre écoute, toujours présents dès que nous avons des difficultés. Donc, je vous remercie.

Comme cela nous l'impose, les comptes annuels 2024 ont bien été soumis à l'avis des certificateurs KPMG. Monsieur le DGSA a déjà présenté brièvement les agrégats qui concernent la comptabilité, mais je vais les reprendre en tant qu'agent-comptable, Monsieur le DGSA. Nous passons maintenant à l'analyse du document que vous avez reçu. Nous avons respecté les délais. Le Ministère souhaite que le compte financier soit transmis avant le 15 mars, qu'il soit scellé avant fin avril 2025, donc nous sommes dans les délais.

Le compte financier remplit un double objectif. Monsieur le DGSA a présenté l'analyse de l'exécution budgétaire au 31 décembre 2024. Moi, je vais présenter les comptes arrêtés par les commissaires aux comptes au 31 décembre 2024. Ce compte financier a été présenté au Président, visé, et maintenant il est

soumis à votre approbation. Au-delà de ce compte financier, durant l'année 2024, nous avons dû faire face à des faits marquants qui ont eu un impact sur la comptabilité, qui ont eu des incidences comptables. Nous avons dû poursuivre le contrôle. On a encore eu des questions-réponses de la Cour des comptes auxquelles nous avons dû répondre, la poursuite du contrôle de l'Université par la Cour des comptes. Nous avons aussi poursuivi le fléchage des financements des immobilisations dans l'application Neptune, qui est une des réserves qui date depuis 2015 ou 2017.

C'est un travail colossal que nous avons effectué, en lien bien sûr avec le patrimoine, parce qu'il a fallu flécher tout le bâti, toutes les immobilisations de l'établissement. Nous avons aussi continué le contrôle et la validation des dossiers concernant les remontées des dépenses du financement FEDER, de nombreux dossiers, pièce par pièce, les valider pour les transmettre aux bailleurs. Dans un autre registre, nous avons aussi lancé une campagne de recouvrement. J'adore cette procédure : lettres de relance, mises en demeure, SATD. Nous avons pu encaisser plus de 2,5 millions de ressources qui étaient déjà perdues pour l'établissement. Cela a été notre déroute, une désillusion. L'Université des Antilles avait été retenue comme établissement pilote pour INFNOE, qui était censé nous accompagner pour rétablir le compte financier. Malheureusement, les serveurs du Ministère n'ont pas tenu. Nous avons dû arrêter les tests et continuer la procédure annuelle pour l'établissement et l'élaboration du compte financier 2024.

Maintenant, je vais passer aux agrégats.

- Nous avons le compte de résultat avec les produits : 114 956 ;
- Ensuite, nous avons un résultat à peu près de 40 000 euros. Il est positif. Il reste excédentaire comparé à 2023. En fait, la comparaison était quand même à 6 millions en 2023, mais nous avons quand même un résultat excédentaire.
- L'université dégage une capacité d'autofinancement de 5,472 millions d'euros. Donc, nous avons une très bonne capacité d'autofinancement. Nous pouvons financer nos investissements.
- S'agissant de la trésorerie, nous avons une très bonne trésorerie au 31 décembre 2024, qui était de 42 millions. Cela permet de couvrir par les temps difficiles près de cinq mois de décaissement, sachant qu'un mois tourne entre 8 à 9 millions d'euros, avec des pics surtout en fin d'année.
- S'agissant des besoins en fonds de roulement, là aussi, quand je suis arrivée, on encaissait d'abord et on payait après, ce qui fait que le BFR, il est négatif de 3,8 millions, alors que l'an dernier, nous étions quand même positifs à près de 2 millions. C'est vraiment une nouvelle posture de l'établissement.
- Enfin, concernant le fonds de roulement, il continue de progresser. Il est de 38 millions. Il est positif et permet de fonctionner pendant 136 jours.

Tout est au vert concernant les comptes de l'Université des Antilles. Cela veut dire que le compte financier 2024 de l'Université des Antilles révèle une situation stabilisée avec une meilleure transparence des comptes. Les comptes de l'exercice 2024, après ce travail de quatre ans, sont certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. Je vous remercie.

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Bonjour à tous. Je suis Karine JEAN-BAPTISTE, associée KPMG et responsable du métier audit sur les Antilles-Guyane. Je suis cosignataire des comptes de l'Université depuis sept années avec Philippe GATTA, qui est le signataire depuis plusieurs années sur l'Université. Je vais vous faire une présentation de synthèse du projet d'opinion sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Juste vous rappeler un peu la démarche de notre intervention de commissariat aux comptes, c'est vraiment une démarche qui comprend plusieurs phases, notamment :

- une phase qu'on appelle planning, où on va définir la stratégie d'audit en identifiant les risques significatifs liés à l'Université.
- Dans la deuxième phase, on va analyser le dispositif de contrôle interne. Là, c'est une intervention que l'on appelle intervention intermédiaire qui a eu lieu cette année pour le cas de l'Université des Antilles au mois de décembre. Pendant cette période, on revoit les principales procédures clés et on essaie d'anticiper les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes de la clôture.
- On a ensuite la phase où on va vraiment redescendre les comptes de la balance, les justifier et s'assurer en lien avec les équipes que toutes les corrections ont été passées.

On est actuellement dans la phase de finalisation. On a pu contrôler les documents qui vous ont été transmis dans le cadre de ce Conseil pour s'assurer qu'ils sont bien en ligne avec les comptes qui ont été audités avant l'émission de notre opinion et de notre rapport.

Juste pour vous représenter ce qu'on appelle une mission d'audit, l'objectif pour nous, c'est d'exprimer une opinion sur la sincérité et la régularité des comptes au 31 décembre 2024. C'est ce que nous avons fait conformément à nos normes d'exercice professionnel. C'est une intervention que l'on fait selon les quatre phases que je vous ai présentées précédemment sur la base de sondages, sur la base des échanges et des contrôles qui peuvent être réalisés sur les comptes et en lien avec les équipes de l'université.

Une intervention qui s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une très bonne qualité des échanges avec vos équipes et notamment la coopération de la gouvernance, des comptables et de la direction des services financiers. On tenait vraiment à les remercier pour les échanges qui, effectivement, ont permis de lever les réserves qui avaient été identifiées au cours des exercices précédents. J'y reviendrai par la suite. Un grand merci aux équipes pour les échanges et la réalisation des travaux pour cette clôture 2024.

Au niveau des conditions, ce qu'on vous présente sur cette slide, c'est de préciser qu'on note une amélioration de la qualité du processus de clôture cette année, notamment grâce aux réunions qu'on a pu tenir en amont de l'intervention finale au mois de février. Les sujets et les points de réserve que nous avons, ont pu être échangés, partagés avec les équipes pour que les chantiers puissent être pris en charge suffisamment en amont. C'est ce qui a été réalisé. Durant notre intervention au mois de février, on a pu redescendre les dossiers et valider les corrections qui ont pu être passées dans les comptes au 31 décembre 2024. Effectivement, c'est un processus de clôture en amélioration.

Après, on est dans le cadre d'une clôture assez courte, avec une remontée qui doit se faire rapidement. Il y a encore des axes de progression, puisque les corrections ont été passées durant notre intervention. L'idée, ce sera de poursuivre l'accompagnement pour pouvoir essayer d'anticiper encore plus sur le prochain exercice les écritures de correction et d'ajustement à passer pour qu'on puisse boucler encore plus tôt. En tout cas, la clôture s'est passée dans de bonnes conditions et surtout avec de bons échanges avec les équipes.

Au niveau de la certification des comptes, notre rapport est normé. Il comprend cinq parties.

- Dans la première partie, on vous présente l'opinion que nous avons.
- Dans la deuxième partie, on précise que nous avons respecté les normes d'exercice professionnel dans le cadre de la réalisation de la mission, que nous avons respecté aussi le principe d'indépendance.
- Puis, nous avons des parties qui précisent quels ont été nos sujets d'attention.
- Les deux dernières parties concernent la responsabilité de la direction dans le cadre de l'élaboration des états financiers et la responsabilité du commissaire aux comptes dans le cadre de la réalisation de l'audit.

Ce qui vous intéresse, c'est que l'on vous confirme que cette année, au 31 décembre 2024, nous certifions les comptes de l'Université sans réserve, parce que, grâce au travail important qui a été réalisé et mené par les équipes, les deux réserves qui étaient mentionnées dans notre rapport de l'an dernier ont pu être levées.

La première réserve levée concerne les financements externes de l'actif, puisqu'un gros travail a été réalisé pour s'assurer du fléchage entre les financements accordés et les actifs financés. C'est un gros travail qui a eu lieu au cours de cet exercice. Effectivement, il y a eu beaucoup d'échanges sur le sujet qui ont permis de passer les écritures de correction dans le cadre de notre intervention finale. C'est le premier sujet de réserve qui a été levé.

Le deuxième sujet concernait les procédures internes qui n'étaient pas suffisantes l'an dernier pour qu'on puisse s'assurer de la correcte comptabilisation des subventions, notamment des conventions pluriannuelles.

Comme cela vous a été présenté, il y a un gros travail qui a été réalisé, notamment concernant les contrats FEDER terminés. Nous avons pu faire le point avec la direction pour nous assurer que les risques étaient bien couverts par des dépréciations et que les produits étaient correctement constatés. C'est ce gros travail d'analyse qui a permis de lever cette deuxième réserve.

On précise simplement, vous le verrez dans notre rapport, une observation qui renvoie à l'annexe aux comptes annuels et qui précise les corrections d'erreurs qui ont été réalisées. Les deux sujets et deux chantiers qui ont été traités au cours de l'exercice sont précisés dans l'annexe. Dans notre rapport, on vous renvoie à cette annexe, ce qui permet aux lecteurs des états financiers de comprendre les ajustements qui ont été passés.

Concernant les documents qui vous ont été transmis dans le cadre de ce Conseil, on précise qu'ils ont pu être contrôlés, et que nous n'avons pas d'anomalies à remonter par rapport aux états financiers. La cohérence a été contrôlée, on a pu s'en assurer. En synthèse, une certification des comptes sans réserve a eu lieu le 31 décembre 2024.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Merci, Madame la commissaire aux comptes. Je note un bel accompagnement du cabinet KPMG pendant toute la durée de cette clôture à distance et en présentiel, des comptes certifiés sans réserve, où toutes les réserves ont pu être levées. C'est à souligner, puisque cela fait plus de dix ans que l'établissement avait des réserves et c'est la première année, depuis au moins une décennie, que l'établissement est certifié sans réserve. Au niveau de nos synthèses et recommandations au titre de représentant de l'ordonnateur et de l'agent comptable, toujours améliorer le suivi de nos immobilisations avec la rédaction d'une procédure d'inventaire, continuer le suivi des financements externes de l'actif, identifier la trésorerie et le fonds de roulement gagé.

Dans une prochaine délibération, vous aurez, sur le prochain point, à voter sur les recettes fléchées, notamment optimiser la chaîne de la dépense, améliorer le délai global de paiement et mettre en place des lits d'achat, améliorer notre prévision et le suivi budgétaire, revoir la méthode d'élaboration du budget, construire des outils de pilotage, étendre le mode de gestion des projets pluriannuels recherche à l'ensemble des projets et simplifier et sécuriser la gestion des HETD. C'est la mise en place prochaine de l'outil SAGE.

Mme CYRILLE, agent comptable : Juste pour rajouter que ces recommandations, c'est vraiment l'établissement, tous les services de l'ordonnateur... Monsieur le Président, je voudrais parler d'un élément que j'ai eu à traiter pendant quatre ans. En 2021, j'avais eu une facture à payer pour un prestataire et il a fallu quatre ans pour qu'on puisse régulariser ce dossier, c'est-à-dire en novembre 2024, quand M. LAMOUREUX est arrivé. Cela montre la difficulté que parfois nous avons à traiter les dossiers, côté agence comptable. Il a fallu quatre ans où on s'est tous mis autour d'une table avec tous les services concernés et on a pu débloquent ce dossier. On a eu la chance que ce prestataire ne nous ait pas demandé de verser des intérêts moratoires. Dans la base de données, j'ai eu une alerte du Ministère qui ne comprenait pas que ce dossier a pris autant d'années pour être traité. C'est vrai que toutes ces recommandations, cela concerne l'ensemble des services de l'ordonnateur pour qu'au niveau comptable, les choses se passent facilement.

M. le Président : Juste un mot, Mme l'agent-comptable, pour préciser, parce que vous insistez quand même, mais l'Université était quand même fonctionnelle même avant l'arrivée de M. LAMOUREUX. Nous sommes très heureux de son renfort, il nous est absolument indispensable et on est très contents de sa plus-value, mais on a quand même fonctionné avant.

Donc, on ne part pas de rien et l'Université fonctionnait, nos résultats étaient positifs. On a eu effectivement un rapport de la Cour des comptes qui a pointé du doigt des points d'amélioration et je vois que l'on a déjà extrêmement avancé. C'est fulgurant, mais c'est grâce au travail de toutes les équipes. Donc, merci à tout le monde. Merci aux équipes de la DAF. Merci à Monsieur SUBITS. Merci à l'agence comptable et merci à M. LAMOUREUX pour ces résultats. C'est une réussite collective. Je vous rends la parole, M. le DGSA.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Merci, M. le Président. Le CA doit maintenant se prononcer sur l'approbation des comptes financiers du rapport de gestion. Les tableaux budgétaires que je vais vous passer sur les prochaines slides est l'affectation du résultat.

- Sur le premier tableau budgétaire qui est soumis au vote, c'est le tableau 1 des emplois. Donc, on figure les emplois sous plafond, à hauteur de 896 ETPT et les emplois financés hors SCSP à hauteur de 44 ETPT, ce qui constitue un global de 941 ETPT.
- Le tableau 2 sur l'autorisation budgétaire en exécution, on a un solde budgétaire excédentaire de 6 032 212,91 euros.
- Le tableau 4 des équilibres financiers nous donne un abondement de la trésorerie de 6 655 787,29 euros.
- Le tableau 6 sur sa première partie avec le résultat comptable de 36 268 euros.
- Le calcul de la CAF, la capacité d'autofinancement est de 5 472 164 euros.
- L'augmentation du fonds de roulement est de 795 216 euros, ce qui nous donne un niveau final de fonds de roulement de 38 millions, un niveau final du besoin en fonds de roulement de - 3,8 millions, un niveau final de trésorerie de 42,3 millions.
- Quant à l'affectation du résultat, on propose de l'inscrire au report à nouveau.

M. le Président : Merci à tous les trois pour ces présentations très claires. Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques à ce sujet ? M. HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, permettez-moi de m'exprimer sur ce rapport. Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai particulièrement apprécié l'effort pédagogique qui a été fait dans la présentation du rapport cette année. J'ai apprécié de pouvoir avoir à la fois les explications techniques et après les données

derrière, ce qui permettait une lecture très aisée, ce que nous avons réclamé auparavant et que juste là, cette année, franchement, moi, j'ai apprécié la lecture de ce rapport.

J'ai une question. Ce n'est pas une posture électorale parce que moi, je n'ai aucune intention électorale, peut-être que certains l'ont. J'ai vu en page 31 qu'il y a une sous-exécution ou une faible exécution de certains centres de responsabilité budgétaire, ce qu'on appelle les CRB. J'ai vu, par exemple, que la faculté SJE est à 60 %, la faculté SEN est à 65 %, les IUT aussi, c'est très faible et le pôle Martinique, il n'est qu'à 51 %. Cela m'interpelle, est-ce que c'est dû à une mauvaise budgétisation au départ ? J'entends souvent dire qu'il manque des sous au niveau du pôle Martinique pour pouvoir payer l'ensemble des factures et en même temps, je vois une exécution qui est faible, qui est de 51 %. Est-ce que les IUT sont trop dotés et qu'ils n'arrivent pas à utiliser leurs sous ? C'est une question que je me pose.

Est-ce que vous avez pensé à mettre en place des indicateurs que vous allez voir pendant l'année pour alerter la sous-exécution du budget pour détecter le plus rapidement possible qu'il n'y a pas eu une exécution ou qu'il y a une mauvaise exécution et qu'à la fin, on va se retrouver avec des résultats qui ne sont pas satisfaisants ? En même temps, quel est le taux d'exécution satisfaisant ? C'est une question que je me pose. Est-ce que, si on est à 51 %, c'est bien ? Là, on a appris que sur les investissements à 55 %, ce n'était pas bien, mais quand on regarde certains centres de responsabilité budgétaire qui sont à 60 %, est-ce que c'est bien ? C'est une question que je me pose. Cela n'a rien d'électoral malheureusement, mais c'est juste une question que je me pose.

M. le Président : Monsieur le DGSA des finances, je vous laisse la parole pour la réponse qui sera, j'en suis sûr, éclairante.

M. LAMOUREUX, DGSA finances : Merci, Monsieur le Président. Sur les taux d'exécution des différents CRB, effectivement, il y en a qui sont assez bas. Ce sont généralement les CRB qui ont beaucoup d'opérations pluriannuelles. Par exemple, l'UFR SEN ou même les IUT ont énormément d'opérations pluriannuelles. Certaines sont plus complexes à programmer, mais l'avantage, c'est que les crédits ne se perdent pas puisqu'ils sont reprogrammés les années suivantes et tout au long de l'opération. C'est pour cela qu'on se situe, on est assez bas sur certains CRB. Néanmoins, ce n'est ni un manque ni un surplus de crédits, c'est vraiment lié à des difficultés de programmation. Je ne dirais pas une mauvaise programmation parce qu'elle s'explique, cette programmation, mais des difficultés de programmation. Peut-être que le projet a connu des décalages dans le temps. On sait tous qu'on peut avoir des aléas, peut-être plus ici qu'ailleurs. En tout cas, c'est lié principalement aux opérations pluriannuelles puisque la dotation, la SCSP qui est réallouée au pôle et ensuite au CRB, on constate que c'est entièrement consommé, puisque ce sont majoritairement les crédits de fonctionnement.

Ensuite, qu'est-ce qui est un bon ou un mauvais taux d'exécution ? Il faut aussi l'apprécier au regard du dernier budget qui est voté. Là, par exemple, le dernier budget a été mis en exécution au mois de décembre. Donc, la prévision, les éléments qui étaient dedans, ce sont des éléments prévus par les composantes, par les CRB au mois d'octobre ou de novembre. On peut donc dire que quand on est à 55 % de réalisation, on est plutôt sur une mauvaise prévision puisqu'à deux mois, on n'était pas capable de prévoir qu'on n'allait consommer que 55 %. C'est justement l'axe d'amélioration que j'avais présenté dans mes *slides*. On voit néanmoins notre masse salariale qui représente 82,7 % du budget. Par contre, là, c'est très bien maîtrisé. Il y a un partage qui est fait avec la direction des ressources humaines et les services du budget. Et là, on voit que tout est centralisé et bien maîtrisé.

M. le Président : Merci, Monsieur le DGSA. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant qu'on passe au vote ?
M. AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci, M. le Président. Moi aussi, j'ai beaucoup apprécié les interventions de M. le DGSA, de Mme l'agent-comptable et de Mme la commissaire aux comptes, à tel point que j'aurais sollicité éventuellement de la part de Mme la commissaire aux comptes et de M. le DGSA, à l'instar de ce que j'avais demandé pour le budget, des éléments qui, sauf erreur de ma part, n'ont pas été fournis, leurs éléments de lecture, l'opinion, et puis les éléments développés par M. le DGSA. Est-ce que c'est possible ?

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Oui, à l'issue du point de vue du commissariat aux comptes, nous émettrons définitivement le rapport avec l'obtention de la lettre d'affirmation signée par la direction en date du jour. Cela ne peut pas se faire à une date en amont. Il faut vraiment attendre la date du jour. Là, la présentation du rapport vous a été faite et on vous émet le rapport avec la lettre d'affirmation en date d'aujourd'hui.

M. AUDEBERT, BIATSS : Avec les éléments circonstanciés que vous avez énoncés ?

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Tout à fait.

M. AUDEBERT, BIATSS : Merci. Ma question est double, elle est à la fois générale et précise. J'espère que M. le DGSA et Mme l'agent-comptable ne m'en voudront pas de poser cette question à Mme la commissaire aux comptes. La question générale est la suivante. J'ai bien aimé la notion d'opinion, parce qu'elle est teintée d'humilité et en général, l'humilité, c'est la compétence. Ma question est la suivante, elle s'appuie sur le rapport de la Cour des comptes qui est un petit peu ma lubie. Ils indiquaient il y a quelques mois dans leur rapport qu'à l'aune de l'état des lieux dressé, ils ne pouvaient que regretter le manque de fiabilité des données financières nécessaires pour éclairer les décisions des membres du CA et des commissaires aux comptes. Est-ce que, Madame, votre opinion colle avec le développement ?

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Oui, tout à fait. Parmi nos diligences, l'idée, c'est aussi de faire un état de suivi du rapport de la Cour des comptes. Effectivement, la Cour des comptes avait remonté un certain nombre de sujets, notamment ce sujet qui avait fait l'objet de réserves dans notre rapport de l'année dernière et dans les rapports des exercices précédents. L'idée, dans le cadre de nos interventions, c'était de faire un point de suivi sur les sujets que nous considérons comme étant significatifs et de s'assurer que, notamment, les points qui avaient fait l'objet de réserves avaient fait l'objet de chantiers par les équipes et qu'on avait pu mettre des contrôles pour s'assurer que les corrections qui avaient pu être identifiées sont justes et comptabilisées durant l'intervention finale. C'est vraiment un travail spécifique qui a été fait et, en particulier, sur les points de réserve que nous avons émis dans le cadre des précédents rapports et notamment dans le cadre de notre rapport 2023.

M. AUDEBERT, BIATSS : Au-delà de ces périphrases très habiles, on est bien d'accord, la réponse à ma question, votre réponse, c'est effectivement que maintenant...

M. le Président : M. AUDEBERT, s'il vous plaît, là vous avez pris une mauvaise habitude de dénigrer les personnels. Madame la commissaire aux comptes est là dans un cadre professionnel et bien précis. Donc, vos appréciations personnelles dévalorisantes, vous pouvez les garder, s'il vous plaît. On est dans un Conseil d'administration. Les litanies, les périphrases et toutes vos appréciations, vous pouvez les garder, parce que M. DORVILLE a raison, cela commence à bien faire. On est dans un Conseil d'administration, M. AUDEBERT, vous êtes administrateur, on n'est pas en train de jouer. On n'est pas en train de s'amuser. Les personnes

ont du temps, ont des choses à faire. On ne peut pas écouter à l'infini vos réflexions personnelles. Ce n'est pas un journal intime.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je puis vous dire que je ne m'amuse pas, là, en disant cela.

M. le Président : Mais moi non plus, je ne m'amuse pas, M. AUDEBERT, et ça commence à bien faire. Donc, vous respectez Madame la commissaire aux comptes, et vous respectez les membres de ce Conseil, tous, y compris les femmes. On termine. Votre temps de parole est terminé. Si vous avez quelque chose à rajouter, Madame la commissaire. Par ailleurs, je précise que les documents qui sont fournis par la commissaire aux comptes sont transmis au Président de l'université.

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Merci, Président. J'aimerais juste confirmer que les diligences ont été réalisées et qu'effectivement, le rapport sera émis en bonne et due forme à l'issue du Conseil et sur la base de ce qui vous a été présenté.

M. le Président : Merci, Madame. Je suis très clair là-dessus. Je ne tolérerai plus aucun manque de respect envers quiconque et sûrement pas envers les femmes de ce Conseil, ni Mme la commissaire aux comptes, ni Mme la Vice-présidente du Pôle, ni personne, ni Mme la VPCA. Donc, ces habitudes, il faut les perdre. Vous n'avez pas la parole, M. AUDEBERT. Qui est-ce qui veut prendre la parole à part M. AUDEBERT ? M. PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Oui, il est important, de mon point de vue, que ces discussions ne cachent pas un fait essentiel qui a été décliné. Pour la première fois depuis 15, voire 20 ans, nous sommes en mesure d'avoir un compte financier à voter sans réserves. De temps en temps, il faut prendre du recul pour voir le parcours accompli. Ce n'est pas rien, c'est très difficile, parce que vous pouvez avoir des réserves pour de petites choses ou des grandes choses, et il y a toujours une possibilité d'avoir des réserves. Et là, enfin nous y arrivons. Donc, je me permets de nous autocongratuler pour cette chose.

M. le Président : Mme ROMANA, vous avez demandé la parole.

Mme ROMANA, PR : Oui, merci. J'espère n'insulter personne dans mes propos. Oui, félicitations, c'est sûr, comme l'a dit Monsieur, comme l'ont dit d'ailleurs mes deux collègues et d'autres personnes. C'est vrai qu'il y a presque un plaisir à lire ce rapport, bien documenté, même si on ne comprend pas tout, ce n'est pas notre domaine, c'est admirable mais bien fait et félicitations à vous.

Je reviendrai sur ce qu'on avait posé une fois sur le BR1. De souvenir, le BR1, il a lieu en mai, il me semble, si je ne me trompe pas. Maintenant qu'on a progressé un peu dans cette étape, un BR1 en mai pour les équipes de recherche, je ne sais pas pour les autres, je ne parlerai que de la recherche, c'est toujours délicat, parce que le temps qu'il ouvre, après il y a juin, après en novembre, on arrête de dépenser les fonds. Cela veut dire que le BR1, si on reçoit une subvention, on a du mal à l'écouler au cours de l'année. Il suffit qu'elle ne soit pas pluriannuelle pour que de toute façon, on la perde. Ma question, c'était, est-ce qu'il serait possible d'avancer ce BR1 un petit peu pour permettre aux équipes de pouvoir vivre sur les projets qu'elles ont en cours d'année ?

M. LAMOUREUX, DGS Finances : Ce n'est pas le BR1 qu'on va avancer, c'est la méthode de programmation budgétaire qu'on va revoir. Je donne un exemple. On sait que l'on encaisse de la taxe d'apprentissage chaque année, on sait qu'elle est à peu près de l'ordre de 150 000 €, et pourtant, on attend le dernier moment pour ouvrir et allouer. Ce n'est pas l'objectif d'un budget. Un budget, il est prévisionnel. Donc,

l'année prochaine, par exemple, ce n'est qu'un exemple, la taxe d'apprentissage sera ouverte dès le mois de janvier avec des mesures de sécurisation. Les mesures de sécurisation, c'est en central que nous les prendrons puisque nous regarderons au fil de l'eau, l'exécuté. Si nous constatons au mois d'octobre que l'exécuté de la taxe d'apprentissage n'est que de 80 % par rapport aux recettes encaissées, il y aura des alertes et des réajustements, avec des procédures de réajustement. C'est comme cela que se gère un budget et qu'on va gérer un budget. Maintenant, le budget initial a été voté et construit de l'ancienne méthode. Le budget 2026 sera construit dans une nouvelle méthode et dans la méthode que prévoient la GBCP et les nouveaux arrêtés.

M. le Président : Monsieur le Vice-président du pôle Martinique, vous avez demandé la parole.

M. SAFFACHE, PR, VP pôle 972 : Tout à fait. Merci, Monsieur le Président. Mon intervention va être très courte. En fait, j'ai écouté avec beaucoup d'attention tout ce qui a été dit depuis qu'on a démarré ce point sur les finances. Il m'a été difficile de ne pas faire un parallèle avec une époque où, malheureusement, les finances à l'Université des Antilles et de la Guyane étaient un exercice extrêmement flou, parce que les personnes qui étaient en charge de ces opérations étaient elles-mêmes relativement floues, parce qu'elles ne maîtrisaient pas l'art qui était le leur, c'est-à-dire la discipline qui était la leur. C'était flou parce que l'administration n'était pas en ordre de marche et ne protégeait pas l'établissement, ne protégeait pas l'ordonnateur principal, ne protégeait pas les ordonnateurs secondaires. Donc, on faisait de la navigation à vue, on faisait de la navigation au quotidien, c'est-à-dire jour après jour, et malheureusement, cela s'est terminé relativement mal, avec toujours en ligne de mire le seul et unique responsable, l'ordonnateur principal.

Je suis donc vraiment ravi de voir que nous disposons aujourd'hui d'un établissement qui est en ordre de marche, avec un agent-comptable. Mme Cyrille et moi-même, nous nous connaissons depuis longtemps. Mme Cyrille, je le sais et je vais être honnête, il m'est arrivé de pester contre vous, en disant : « Mais ce n'est pas possible, pourquoi ne paye-t-elle pas tel enseignant qui a besoin du paiement de ses heures complémentaires, etc. ? » Je tiens à vous féliciter, Mme Cyrille, et très sincèrement, parce qu'en agissant comme vous l'avez fait, vous avez protégé l'établissement, vous avez protégé l'ordonnateur principal, vous avez protégé les autres ordonnateurs, et cela n'a pas de prix. En tout cas, merci à vous, Mme Cyrille, merci à M. LAMOUREUX, dont je connais le sérieux et dont j'ai pu apprécier aussi le caractère très humain, ça, c'est aussi très important. Je ne peux que féliciter celles et ceux qui, aujourd'hui, ont permis à cet établissement d'arriver où il est, tant sur le plan budgétaire, que sur le plan financier, et puis de disposer d'une administration qui, aujourd'hui, est en ordre de marche. Félicitations à vous, en tout cas.

M. le Président : Merci. Avant qu'on passe au vote, M. HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Je vous remercie, M. LAMOUREUX, parce que c'est justement une question que j'allais poser sur la taxe d'apprentissage, et vous avez expliqué comment vous alliez améliorer le process. Juste pour ma gouverne, sur le tableau qui est en page 31, sur les besoins en fonds de roulement, je vois qu'il y a beaucoup de variations entre les années. On est passés à du plus, à du moins. Aujourd'hui, vous nous dites qu'avec les -3, c'est très bien. Est-ce que le risque est maîtrisé pour que, justement, l'année prochaine, on ne se retrouve pas en positif, ce qui semblerait ne pas être une bonne chose ?

Mme CYRILLE, agent comptable : Je pourrais dire que le risque peut être maîtrisé si tous les justificatifs de dépense sont présentés, si les recettes sont recouvrées à l'établissement, si les conventions sont réellement exécutées. Aujourd'hui, le risque de l'établissement existe, il est là, le risque, mais c'est à nous qui sommes dans le fonctionnement de l'établissement, c'est à nous de limiter ces risques.

M. LAMOUREUX, DGS Finances : Madame l'agent-comptable a donné une réponse comptable, et côté ordonnateur, là où je pourrais vous rassurer, c'est qu'on est en train de s'organiser puisque vous avez voté au dernier CA un organigramme de la DGS adjointe en charge des finances et avec une direction des budgets, avec un service des recettes, et ça, c'est une première. Le suivi des recettes va vraiment nous faire gagner sur ce besoin en fonds de roulement. En tout cas, on l'espère et on s'organise pour.

M. le Président : Monsieur le DGSA, pouvez-vous nous préciser le numéro des tableaux sur lesquels nous allons voter ?

Mme CYRILLE, agent comptable : 1, 2, 4 et 6.

M. le Président : Ensuite, ce sera l'affectation du résultat dans un second temps. Tout d'abord, nous votons ces tableaux, ces quatre tableaux, 1, 2, 4 et 6. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention, qui vote contre ? Merci beaucoup. Les tableaux sont adoptés. Le compte financier, nous allons passer à l'affectation du résultat. Qui prend la parole ? C'est bon, Monsieur le DGSA ? Madame l'agent-comptable, c'est déjà réglé ? D'accord, report à nouveau. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous continuons et j'insiste, dans le respect de chacune et de chacun quand on prend la parole. Nous passons à la détermination des recettes fléchées.

b) Détermination des recettes fléchées

M. LAMOUREUX, DGS Finances : Merci, Monsieur le Président. Sur l'identification des recettes fléchées, nous proposons de voter le principe suivant : le périmètre budgétaire des recettes fléchées est étendu à l'ensemble des recettes externes affectées de manière conventionnelle par un financeur ou par une action précise et ciblée et faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle, quel que soit le montant de l'opération, avec une justification financière de la consommation des crédits attendus.

Peut-être que vous n'avez pas tout compris. C'est bien normal. Ce sont les règles budgétaires des organismes et c'est un petit peu barbare comme terme comptable et budgétaire. En quelque sorte, aujourd'hui, l'intégralité de nos recettes est globalisée. Cela veut dire qu'elles n'ont pas d'odeur, elles sont dans les comptes de l'Université et peuvent par nature être utilisées pour tout usage. Or, quand on fait apparaître un tel montant de trésorerie et de fonds de roulement, il me paraît très peu sécurisé de tout laisser, en globalisé. Dans les faits, on sait très bien que ce n'est pas le cas puisque, par exemple, une subvention FEDER que l'on considère dans nos comptes comme globalisée, si on n'utilise pas ces fonds pour une dépense précise et qu'on ne le justifie pas dans un délai précis, on sait très bien qu'on aura à restituer cette recette. Ce que l'on propose, c'est que toute recette qui a une destination, qui est indiquée dans une convention pour laquelle il y a un compte rendu, soit considérée comme une recette fléchée, ce qui nous permettra ensuite de faire apparaître dans les tableaux budgétaires la trésorerie fléchée et la trésorerie non fléchée. Quelque part, cela montrera au Ministère que, par exemple, sur 42 millions, nous en avons 20 où c'est gagé. C'est de l'argent qui nous appartient sous condition.

M. le Président : C'était très clair, Monsieur le DGSA. Merci beaucoup. Contrairement à ce que vous avez pu dire au début, c'était très clair. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je vous propose qu'on passe au vote sur cette identification des recettes fléchées. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Tarification des formations par apprentissage CFA

M. le Président : Le point suivant concerne la tarification des formations par apprentissage. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Pas de questions, donc on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette tarification est adoptée.

d) Admissions en non-valeur

M. le Président : Les admissions en non-valeur, Madame l'agent-comptable, vous nous les avez transmises. Est-ce qu'il y aurait des questions ? Il n'y a pas grand-chose, je crois, sur ces tableaux.

Mme CYRILLE, agent comptable : Malheureusement, toutes les tentatives de recouvrement sont parfois infructueuses. Aujourd'hui, nous porterons en admissions en non-valeur des dossiers pour lesquels le montant est inférieur à 160 euros. On a aussi laissé l'insolvabilité de certains clients pour un montant de 2 735,64 euros. C'est le montant des créances portées en admissions en non-valeur. Ensuite, nous avons des titres qui vont être réduits, des titres qui concernent surtout la recherche et les frais de formation en raison de la non-exécution des clauses des conventions, pour un montant de 98 730,28 euros qui concerne des laboratoires de recherche. Enfin, nous allons annuler des titres de recherche toujours en raison du non-respect des clauses d'exécution des conventions pour un montant de 32 000 euros. Toutes les diligences ont été faites auprès des bailleurs : lettres de relance, mises en demeure, SATD. Quand cela concerne les organismes publics, je passe auprès du Préfet, mais dans ces cas, malheureusement, ce sont des recouvrements qui sont infructueux. Voilà, M. le Président. Je demande des admissions en non-valeur pour un montant de 2 735,64 euros, des réductions de titres pour un montant de 98 730,28 euros et l'annulation de titres de recherche pour 32 000 euros. Toutes ces opérations permettront d'apurer les comptes.

M. le Président : Merci, Mme l'agent-comptable. Concernant les admissions en non-valeur, est-ce que vous avez des questions ? On va passer au vote. Il n'y a pas énormément de choses. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est fait.

e) Réductions et annulations de titres

M. le Président : Concernant la réduction et l'annulation de titres, dont Mme l'agent-comptable a parlé, pas de questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

f) Régularisation de factures sans contractualisation - Pôle Martinique

M. le Président : Nous sommes à la régularisation de factures sans contractualisation.

Mme CYRILLE, agent comptable : J'explique en même temps. Je sou mets aussi à l'approbation des membres du Conseil d'administration des factures SAMAC de 2019 à 2024, qui ont été transmises à l'Université sans contractualisation de la part de l'établissement pour un montant de 17 744,96 euros et qui concernent des cartes de parking. Il y a une valeur finale importante et des services faits d'achat de billets de service pour un montant de 297 115 euros.

Monsieur le Président, je souhaite rappeler que, normalement, toutes ces factures auraient dû être rejetées. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les fournisseurs ont l'obligation de déposer leurs factures sur la plateforme gouvernementale, parce qu'il y a un contrôle qui est fait. Aujourd'hui, ces factures ne sont pas contrôlées, parce qu'il n'y a pas d'engagement juridique qui permette de déposer ces factures. Pour ne pas

rejeter ces factures d'un montant de 17 744,96 et de 297 115,68, je demande au Conseil d'administration de régulariser, de valider ces factures. À partir de là, on pourra les prendre en charge et les mettre en paiement.

M. le Président : Merci, Madame d'agent-comptable. On commence par la régularisation de factures au niveau du pôle Martinique. C'est l'aéroport qui est concerné. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

g) Régularisation des services faits - dépenses sans EJ

M. le Président : Concernant la demande de Madame l'agent-comptable de régularisation des services faits, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Avis favorable unanime. Merci.

h) Tarifs du SCD

M. le Président : Enfin, nous arrivons au tarif du SCD. Je crois qu'il y a juste une petite modification par rapport au tarif habituel, tout simplement. Cet élément doit être validé par le CA. S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote sur ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Les tarifs seront donc applicables.

5) Questions diverses

M. le Président : Nous avons, je crois, deux questions diverses. Monsieur HARAL, vous aviez une première question concernant un anniversaire.

M. HARAL, BIATSS : Oui, Monsieur le Président. Il y a un peu plus de deux ans, on a fêté les 40 ans de l'UAG. La création de l'Université des Antilles et de la Guyane était en 1982. En 2025, ce sera les dix ans, cette fois-ci, de l'UA. Je rappelle que c'est l'ordonnance du 25 juin 2015 qui a porté la transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles. Je pense que cela vaut le coup, quand même, de marquer cet événement, pour montrer tout ce qui se fait en matière de recherche et d'enseignement à l'Université des Antilles.

On voit très bien, à travers les rapports d'activité des pôles et le rapport d'activité de l'Université, tout ce qui se fait. Il n'y a pas très longtemps, j'ai vu un reportage à la télévision où il y a, je crois que c'est une avocate, je ne m'en souviens plus, un magistrat qui parlait de la collaboration avec l'Université, notamment pour former des jeunes au métier de la magistrature. On voit qu'il y a beaucoup de thématiques. C'est une idée de thématique. En tout cas, on a une Université pluridisciplinaire, avec de la médecine, avec des sciences naturelles, avec de la géographie, de la biodiversité, etc. Donc, je pense que c'est important que pendant une journée, on marque le coup, pour que les populations des Antilles, les lycéens, puissent mieux découvrir l'Université. C'est un vœu que je formule, à l'occasion de ces 10 ans de l'Université des Antilles.

M. le Président : Monsieur PORTECOP, est-ce que vous voulez réagir ?

M. PORTECOP, BIATSS : Disons qu'il peut y avoir débat, parce qu'effectivement, nous avons vu aujourd'hui qu'il y a matière à être assez fiers de notre UA. D'un côté, nous avons quand même à célébrer l'ancienneté de l'enseignement supérieur et de sa mise en œuvre par les ressources que nous avons aux Antilles, déjà depuis quelques décennies. Ce serait peut-être amoindrir l'effort fait depuis des décennies, que d'oublier les 40 ans, 50 ans de présence de l'Université aux Antilles. Je n'ai pas encore de religion à ce

sujet, mais peut-être qu'il faut peser le pour et le contre, entre avoir, juste sous notre logo, SINCE 1760, et où il y a depuis dix ans...

M. le Président : Tout est question de point de vue. Est-ce que vous préférez avoir 10 ans ou 40 ans ? Cela dépend. Mais, effectivement, vous avez raison, la réflexion s'impose. Je pense qu'il y a quelque chose à faire pour ces 10 années, parce que ce n'est pas du tout quelque chose de banal et d'anodin. Maintenant, est-ce qu'on va mettre cela au niveau de l'Université comme on l'avait fait pour les 40 ans ? C'est vrai qu'il y a une vraie réflexion à avoir, mais je retiens cette proposition. Je pense qu'il nous faudra, de toute façon, marquer le coup, d'une façon ou d'une autre, sans tirer un trait sur le passé et oublier toutes ces années qui font qu'on est là aujourd'hui. S'il n'y avait pas eu toutes ces personnes avant nous, nous ne serions pas là aujourd'hui, assis autour de ces tables. Nous avons quand même une histoire qui remonte à plus de 10 ans en effet. Il faudra trouver la bonne façon, en tout cas, merci de cette proposition. Elle est intéressante. Nous avons une autre question. J'ai compris que c'était le classement du média L'Étudiant. Je crois que cela concerne les taux de réussite des licences et des masters. Monsieur AUDEBERT, ce n'était pas ça, j'ai mal compris votre question ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Non, vous êtes proche de la question. Ma question, c'était de savoir si vous jugez crédibles les classements qui sont faits par ce média, l'Étudiant, qui a une très grande audience, que je ne connais pas bien, et qui nous mettent dans les abîmes du classement national.

M. le Président : Effectivement, je n'ai pas pour habitude de m'appuyer sur les classements réalisés par des médias. Ce que je peux vous dire sur la notion de valeur ajoutée, c'est que ce qui est attendu de chez nous, et c'est vrai que, à part l'UFR STAPS, la Cour des comptes nous avait indiqué être quand même à peu près dans les clous, un peu en dessous de l'attendu des taux de réussite dans certaines disciplines, légèrement au-dessus dans d'autres, donc cela dépendait des secteurs de formation. C'est le rapport de la Cour des comptes qui le dit.

La valeur ajoutée tenait compte de l'environnement socio-économique dans lequel nous nous trouvions. Donc, on ne peut pas exiger à certains territoires les mêmes résultats qu'à d'autres, parce que forcément, les réalités n'y sont pas les mêmes. C'est là que la valeur ajoutée intervient. Le défi pour nous, au-delà d'un classement d'un magazine ou d'un journal, aussi sérieux soit-il, c'est de considérer toutes ces formations qui nécessitent du travail. C'est l'objet du COMP, du contrat d'objectifs et de moyens de performance avec le Ministère qui a déjà identifié, formation par formation, celles qui nécessitent un certain nombre de travaux. Et là, la commission qui a été créée sur l'offre de formation travaille d'arrache-pied sur ce sujet pour que, lors de notre prochaine accréditation, nous ayons toutes les garanties de progrès quant au taux de réussite notamment de nos étudiants. Cela termine ce conseil d'administration. Monsieur HARAL, vous aviez un mot ?

M. HARAL, BIATSS : Oui, tout à fait.

M. le Président : Vous revenez sur les 10 ans ?

M. HARAL, BIATSS : Non, pas du tout, Monsieur le Président. Je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur AUDEBERT. Je crois que ce qui est important, ce n'est pas vraiment ce que peut, afficher le journal L'Étudiant, c'est la qualité de la formation et de la recherche de l'Université des Antilles. Je vais juste apporter une précision aux membres du Conseil d'administration. Il y a un rapport qui est sorti qui dit qu'en 2050, les agglomérations vont concentrer 70 % de la population dans les villes. Pour accompagner cette mutation sociétale et démographique, il faut réinventer les villes. Je suis vraiment très satisfait de voir

qu'au sein de l'Université, il y ait deux formations qui ont été votées au Conseil d'administration qui concernent l'urbanisme, l'Institut d'urbanisme et l'Institut d'écologie. D'ailleurs, il y a un lien entre les deux. Pourquoi je dis cela ? Parce que j'ai donné le chiffre de 70 % de concentration des populations dans les villes, mais quand on regarde ici en Martinique, à Fort-de-France, au Lamentin, à Schoelcher, ce sont plus de 150 000 personnes. Cela veut dire que presque la moitié de la population se concentre sur trois villes, on va dire. En Guadeloupe, c'est pareil. Quand vous prenez la région pointoise, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, le Gosier, c'est presque pareil, 150 000 habitants.

Cela veut dire qu'il va falloir travailler sur tout ce qui est cadre urbain, aménagement. Le fait d'avoir monté ces instituts, c'est important. En matière d'écologie, il y a un lien entre écologie et urbanisme, puisque le nouveau PLU qui va sortir bientôt va intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement, à tel point qu'il manque des écologues en France sur certains projets. Dans les grands projets routiers, les grands projets d'aménagement urbain, il manque des écologues, à tel point qu'on donne des dérogations pour que, lorsqu'il y a des projets, des équipes pluridisciplinaires, un écologue puisse faire partie de différents groupements. Généralement, lorsqu'on constitue des équipes, on interdit à ce qu'un membre de l'équipe puisse faire partie d'autres équipes. Cela veut dire que les écologues qu'on va former aux Antilles, à l'Institut seront amenés à travailler ailleurs, en Martinique ou en Guadeloupe. Pour moi, ce qui est important, c'est la qualité de la formation. Ce n'est pas tellement le classement dans une revue étudiante, mais c'est vraiment la qualité de la formation qui est dispensée chez nous à l'UA. Voilà un peu ce que je voulais dire par rapport à ces classements. Ce qui est important, c'est la qualité de la formation, la qualité de la recherche.

M. le Président : Merci de cette intervention, M. HARAL. M. le Vice-président du Pôle, vous voulez réagir ?

M. SAFFACHE, PR, VP Pôle 972 : Oui, merci beaucoup. Je vais réagir à ce que M. HARAL a dit, parce que de toute façon, c'est essentiel. M. le Président, vous le savez très bien, c'est une discussion qu'on a déjà eue, il faudra de toute façon, dans les années à venir, tant sur le pôle Martinique mais qu'ailleurs aussi, à l'échelle de l'établissement, qu'on s'appuie beaucoup sur les trois instituts qui ont été créés, mais particulièrement les deux que vient de citer M. HARAL, à savoir l'Institut de l'écologie et de la biodiversité et l'Institut d'urbanisme et d'aménagement. Pourquoi ? Parce qu'en effet, leurs travaux et leur engagement, de toute façon, sont totalement transversaux en matière sociétale. C'est un point très important. M. HARAL évoquait les PLU, les plans locaux d'urbanisme, qui en effet, feront de plus en plus appel à des spécialistes d'écologie et d'urbanisme, d'aménagement, de l'architecture. Les jeunes que nous formerons, de toute façon, seront amenés à rayonner et à véritablement alimenter, irriguer le développement de nos sociétés. Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. HARAL vient de dire. Les classements sont ce qu'ils sont. Il faut qu'on respecte, bien évidemment, ceux qui font ces classements, il n'y a aucun problème. Mais à l'échelle de nos territoires, ceux-ci sont des territoires micro-insulaires, tropicaux, ont des histoires particulières, n'ont pas l'histoire ni de la Sorbonne, ni des grandes universités hexagonales ou internationales. Nous étions l'UAG, nous sommes désormais l'UA. Ce n'est pas parce que nous sommes un établissement de seconde zone, c'est parce que notre établissement a une histoire particulière. Il est parti d'un point A, il arrive à un point X, et le problème, c'est que nos histoires sont singulières. Comme nos histoires sont singulières, nous ne pouvons nous inscrire pleinement dans ces classements qui sont extrêmement normés et qui répondent à des critères qui ne sont pas du tout les nôtres.

Ce qu'il nous faut faire, au-delà de l'intégrer dans des classements, parce que cela peut satisfaire les égos des uns et des autres d'être dans des classements, mais au-delà de ces égos, ce qui est assez inutile, la vérité, c'est que nous devons former des jeunes qui, demain, trouveront du travail pour permettre le développement de nos territoires. C'est cela, notre mission. Après, si nous figurons dans des classements,

tant mieux, mais ma perspective, lorsque je suis face à des étudiants... J'étais à un colloque en Guadeloupe il y a deux jours, ma grande fierté, c'était de voir qu'il y avait des jeunes de Guyane, quand je dis des jeunes, oui, ils sont jeunes par rapport à moi, mais ce sont des professionnels maintenant qui sont dans diverses entreprises en Guyane, en Guadeloupe et de Martinique, et qui ont été mes anciens étudiants, et c'est ma grande fierté. C'est de me dire que, même modestement, j'ai contribué à permettre à des individus de s'insérer dans les sociétés. Je crois que c'est cela, notre mission première, c'est véritablement de former des jeunes compétents qui, demain, prendront la relève et permettront le développement de nos territoires. Les classements, laissons-les à ceux qui veulent bien être dans des classements.

M. le Président : Merci, Monsieur le vice-président. Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Oui, juste un petit mot. Je n'irai bien évidemment pas à l'encontre de ce que dit Monsieur SAFFACHE, c'est normal, c'est le rôle de tout enseignant-chercheur de former des jeunes et que ces jeunes réussissent et puissent s'intégrer dans le tissu industriel local ou pas. Par contre, je dirais que, si on prend le classement de Shanghai, ce que je peux bien comprendre, et ce n'est pas le classement de L'Étudiant, moi, je trouve dommage de ne pas tenir compte de ce classement. Je rappelle que dans ce classement, au niveau Master, par exemple, on est avant-dernier. Quand j'ai vu ça, honnêtement, cela m'a fait mal. Le classement, il n'est pas sur des critères qui sont si surréalistes, Monsieur SAFFACHE, je pense que vous l'avez lu. Les critères, c'est le taux de réussite en deux ans du Master. Donc, si dans les masters que nous ouvrons, nous sommes avant-derniers, sur ce taux-là, il y a des choses que l'on doit pouvoir améliorer. Cela ne sert pas en se disant : « Là, on est mauvais ». Cela veut dire que oui, effectivement, on n'est pas bons. Qu'est-ce qu'on fait pour s'améliorer ? C'est toujours une base. Ce qu'on n'arrête pas de demander, sans des vues électoralistes, bien évidemment, c'est de se dire que : dans l'université, quelle est notre base ?

Je pense que sur les taux de master, Mme la DEVE n'est peut-être pas là, mais sur le taux de réussite en Master, si on n'est pas bons, il ne suffit pas de dire qu'on est dans un territoire différent des autres. On doit pouvoir améliorer cela. Donc, il faut qu'on l'entende, il faut qu'on l'intègre dans notre plan de formation, dans l'accompagnement aux étudiants pour que demain, on n'ait pas ce taux, ce classement. Je pense qu'il ne faut pas le mettre sous la table, c'est important. Je reviendrai juste sur quelque chose, sur les instituts. J'ai toujours posé la question, j'entends que les instituts vont former, ils vont créer, etc. Quid des facultés ? Quid des départements ? Quid des formations qui existent déjà ? J'avoue que je ne comprends pas où on va. Quand on demande un peu de clarté sur la direction de l'Université, soit on décide de faire passer par les instituts, pourquoi pas ? Mais au moins, il faut que cela soit annoncé clairement. Merci.

M. le Président : Bien sûr, je réfute l'affirmation qui pourrait dire que nous sommes mauvais parce qu'on n'est pas mauvais. Le classement de L'Étudiant est basé sur des chiffres qui ont été remontés dont beaucoup ne sont pas fiables. Récemment, encore, les formations d'ingénieurs faisaient remonter des éléments problématiques, notamment en question du TOEIC, etc. C'était d'une complexité incroyable, on a dû nettoyer tous ces chiffres. Donc, effectivement, si on a des chiffres qui ne sont pas bons, qui remontent en haut lieu, bien sûr, sur cette base, on aura aussi des classements qui ne reflètent pas la réalité.

Au-delà de cela, on a des équipes qui travaillent et je vous l'ai dit, on ne met rien sous le tapis. Sous le tapis, moi, ce n'est pas ma façon de faire les choses, j'affronte les choses sans aucune difficulté et tout ce qui doit être corrigé va l'être et faites-moi confiance pour le faire. J'ai déjà demandé à l'ensemble des personnes en responsabilité de sensibiliser. J'ai déjà rencontré tous les doyens pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser les porteurs de formation pour que soit corrigé tout ce qui doit l'être. Les personnes qui ne travailleront pas à corriger ce qui doit l'être, je ne pourrais pas le faire à leur place. Donc, on va tout simplement en Conseil

d'administration prendre nos responsabilités et les formations qui n'évoluent pas dans le bon sens, les personnes qui ne veulent pas travailler ou s'associer à la dynamique qui est pourtant très claire de l'université, de progrès, ces formations disparaîtront, purement et simplement. Il n'y a pas de concurrence entre les instituts et les facultés. Il y a une complémentarité. Ce n'est pas le même objectif qui est visé. Personne ne vient sur le territoire, le périmètre qui pourrait être attribué à un autre. Ce n'est pas cela, la question. Il y a de l'espace pour tout le monde, mais il faut travailler sérieusement. Notre université, elle avance, tout le monde le voit. Certains refusent en interne de le voir, mais je crois que tout le monde le voit. Il suffit d'un peu d'honnêteté pour constater qu'on avance et qu'on a fait des progrès incroyables et qu'il y a de plus en plus de confiance vis-à-vis de nous. On ne perd pas en étudiants alors qu'on a des populations qui diminuent drastiquement chaque année. Donc, je crois que c'est un beau signal qui est envoyé. Je voudrais remercier tous ceux qui travaillent de manière constructive dans cet établissement qui sont présents pour beaucoup dans cette salle, mais il y en a encore beaucoup plus à l'extérieur, dans nos composantes, sur nos pôles et les remercier vraiment parce qu'on revient de très loin. Là, je crois qu'on est dans une belle dynamique de progrès et c'est ce qu'il faudrait peut-être retenir comme conclusion. Maintenant, celles et ceux qui ne veulent pas le voir et qui veulent freiner l'établissement, chacun prendra ses responsabilités. Merci beaucoup. La séance est levée. Monsieur le Doyen, un petit mot, vous aviez parlé. Allez-y, dites ce que vous souhaitez, même si la séance est levée, on peut s'exprimer.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Merci, c'est juste un petit mot parce que j'ai vraiment une très grosse frustration et j'aimerais ne pas quitter cette salle sans qu'on puisse la lever, la faire disparaître. J'aimerais dire que j'ai beaucoup apprécié les propos de Monsieur Olivier PORTECOP, les propos qui ont été tenus à l'instant et les félicitations qui étaient adressées à tout le travail qui a été fait par les services financiers. Ma frustration, elle est au fait qu'il me semble que ce sera peut-être la dernière fois qu'on aura la présence de Madame l'agent-comptable, Madame Catherine CYRILLE avec nous et elle me l'a confirmé. Donc, j'aurais aimé qu'on puisse l'applaudir et qu'on puisse vraiment mettre en relief cet énorme travail qui a été fait. J'ai eu l'occasion de le lui dire, parce que je suis parmi les plus anciens au niveau des établissements et j'aimerais mettre en avant qu'elle a eu une trajectoire excellente chez nous. J'ai bien vu quand elle a commencé, lorsqu'elle est arrivée à la Faculté des sciences, elle a suivi tout un cheminement, elle est passée par le pôle, etc., pour terminer sa carrière, son parcours chez nous à l'université des Antilles, jusqu'au mois de mai selon ce que j'ai compris, en tout cas, en tant qu'agent-comptable.

M. le Président : Elle reste parmi nous.

M. MAURIN, doyen UFR SJE : Elle reste parmi nous, absolument, mais je pense que ce serait important de le mettre en avant et que l'on puisse l'applaudir, simplement.

M. le Président : Avec plaisir.

Mme CYRILLE, agent comptable : Merci à vous tous, mais tout cela a été possible grâce à une équipe parce que le 5 mai 2021, quand je suis arrivée à l'agence comptable, j'ai découvert une équipe composée de personnes qui travaillaient. Je vais être honnête avec vous, dans ma carrière, c'est la première fois que j'ai trouvé des personnes qui travaillaient plus que moi. Je suis une bosseuse, mais celles-là, elles travaillent. Et donc, je me suis mise au travail. J'ai demandé beaucoup, j'ai exigé beaucoup. L'équipe a suivi, elle a cru en moi. Il y a eu des crispations, mais l'essentiel est qu'on a tenu, on a atteint tous les objectifs. Nous avons parfois travaillé très tard, des fois le week-end, mais on a réussi. C'est d'abord une équipe, la compétence d'une équipe au service de l'établissement. Merci.

M. le Président : Merci, chers membres du Conseil d'administration et merci à tous et encore merci à M. VERGNE de sa présence. Merci.

Fin de la séance à 12 h 18